



**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N°15 :**

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA  
MISSION LOCALE TECHNOWEST DE  
MERIGNAC - AVENANT N°14  
CONVENTION D'ORGANISATION  
ADMINISTRATIVE RELATIVE AU FONDS  
LOCAL D'AIDE AUX JEUNES - AVENANT  
N° 9

**Séance ordinaire du 26 Septembre 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Septembre 2017

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Denis QUANCARD (à Bénédicte SALIN), Monique SOULAT (à Didier BLADOU), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe FARGEON), Nancy TRAORE (à Agnès FOSSE), Sébastien LABAT (à Thierry VALLEIX)

**Absent** :

**Secrétaire** : Alain MARC

**DOSSIER N° 15 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA MISSION LOCALE TECHNOWEST DE MERIGNAC - AVENANT N° 14**  
**CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES - AVENANT N° 9**

RAPPORTEUR : Agnès FOSSE

Par délibération en date du 8 juillet 2003, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion et la fusion de la PAIO à la Mission Locale Technowest à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Par délibération en date du 20 janvier 2004, une convention cadre de partenariat entre la Mission Locale Technowest et la Ville du Bouscat qui régit les modalités d'organisation et de financement de cette structure a été approuvée.

Chaque année un avenant est signé afin de prendre en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation dans l'aide apportée par la Ville du Bouscat au fonctionnement de la Mission Locale Technowest.

La subvention de fonctionnement de la Mission Locale Technowest sera revalorisée, pour l'année 2017, de 2 % en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac :

$$49\ 062,49\ €\ (\text{subv. 2016}) \times 0,02 = 50\ 044\ €\ (\text{subv. 2017})$$

L'avenant N° 14 à la convention modifiera en ce sens les engagements financiers.

Parallèlement, par délibération du 19 juin 2007, la Ville du Bouscat a maintenu son soutien aux jeunes suivis par la Mission Locale, en complément des aides octroyées par le Fonds Départemental, soit pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement collectives, soit pour des aides individuelles.

En 2009, la Mission Locale Technowest a proposé aux communes adhérentes la signature d'une convention définissant les conditions de ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, accompagnée d'un avenant fixant le montant de la participation annuelle des communes. La participation de la Ville du Bouscat pour l'année 2017 est fixée à 3 128,40€.  
Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 à la convention d'organisation administrative relative au Fonds Local d'Aide aux jeunes (FLAJ) et fixant le montant de ladite participation.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet d'avenant n° 14 à la convention cadre de partenariat entre la ville du Bouscat et la mission locale Technowest ci-annexé,

**VU** le projet d'avenant n° 9 à la convention d'organisation administrative relative au fonds local d'aide aux jeunes ci-annexé,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve le montant des subventions exposées ci-dessus,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants,

**Article 3 :** Dit que les crédits correspondants aux participations seront inscrits au chapitre 65.

Fait et délibéré le 26 septembre 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

